

Honoraires de
l'architecte
chauffage central

Le Conseil municipal:

- Vu ses délibérations précédentes concernant les travaux de modification et d'installation du chauffage central aux écoles de garçons et de filles - Indres.

- Considérant que les travaux sont terminés et réglés aux différents entre-

Directeur Economique et Equipement

Mairie - Bureau de l'urbanisme

pour Mess. Bichet 900th et 220th

Nancy, le 30 octobre 1964

Pour le Préfet.

de S.P. chargé de l'urbanisme,
I. BURKOT.

preneurs.

ENTÉRINE sa décision ultérieure sur le choix de l'homme de l'Art et autorise le Maire à passer et signer une convention avec l'ouvrier Roger LATOISE, architecte à Nancy pour le calcul des honoraires lui revenant sur les travaux mentionnés ci-dessus.

STIPULE que la dépense soit 3002591 sera prévue au budget additionnel 1964 art 230.